



## Critères d'évaluation de demande de Bourse de Mobilité Corse-Continent

La méthode et le contenu de l'évaluation des dossiers de demande de bourse de mobilité corse-continent vous sont décrits ci-dessous afin que prendre connaissance des attentes de la commission et d'en comprendre les décisions :

La Commission examinera les domaines ci-dessous :



1. La recevabilité de la demande (critères d'éligibilité préalables)
2. La durée et la gratification (si l'ensemble des demande éligibles est supérieur au volume prévisionnel de dossiers à financer)

4 critères qui constituent la **recevabilité de la demande** sont au préalable nécessaires à l'examen du dossier :



- a. Critère n°1 : l'étudiant qui sollicite une bourse de mobilité Corse-Continent est inscrit en formation initiale à l'Université de Corse.
- b. Critère n°2 : le stage pour lequel l'étudiant sollicite une bourse est inscrit dans son cursus de formation.
- c. Critère n°3 : ce même stage se trouve à plus de 150 km du lieu de résidence des parents.
- d. Critère n°4 : le dossier ne peut pas être examiné à posteriori, le Pôle Vie Etudiante doit être informé de la demande de bourse de mobilité avant que le stage ne débute.



Si l'ensemble des demandes éligibles correspondent au volume prévisionnel de dossiers à financer, ces critères d'éligibilités suffiront pour parvenir à délibérer sur le financement des demandes.

*Exemple : le chiffre de 40 mobilités corse-continent finançables est annoncé pour le Commission du JJ/MM/AAAA et 40 demandes de dossiers sur les 50 initiales sont éligibles. Les critères d'éligibilité suffisent à délibérer sur le financement : il est inutile d'utiliser la grille d'évaluation.*



---

## Direction des Etudes et de la Vie Universitaire – Pôle Vie Etudiante

2 critères sont évalués sur un barème total de 10 points :



- i. **La durée du stage.** Plus la durée de stage est importante, plus la note attribuée à ce critère est élevée.
- ii. **La gratification associée au stage.** Moins la gratification est importante, plus la note attribuée à ce critère est élevée.

Si le nombre de demande éligibles est supérieur au volume prévisionnel de dossiers à financer, d'autres critères viendront classer les demandes : la durée et la gratification.



*Exemple : le chiffre de 40 mobilités corse-continent finançables est annoncé pour la Commission du JJ/MM/AAAA et parmi les 50 demandes initiales 45 sont éligibles. La grille d'évaluation composée de 2 critères viendra classer les 45 dossiers éligibles pour en retenir 40.*

A partir du moment où le nombre de demande de dossiers éligibles est supérieur au volume prévisionnel de dossiers finançables, chaque dossier se verra attribué une note allant de 2 à 10 conformément aux modalités fixées par la grille d'évaluation.

Si, toutefois, les critères établis par la grille d'évaluation ne permettent pas de départager des dossiers éligibles, il reviendra à la Commission de départager les dossiers en vue d'établir un classement. La Commission de Bourse de Mobilité Corse-Continent est souveraine dans ses décisions.